

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 février 2017.

Membres ne participant pas au vote :

BAUDEMONT Dominique, CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
28	24			4

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
24	0	0	0

Membres présents :

BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Absents : LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal.

FINANCES

Délibération n° 4 - 2017 : Budget annexe office de tourisme : acceptation du boni de liquidation de l'Association « Office de Tourisme de Bujaleuf »

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 ;

Vu la délibération en date du 22 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » ;

Considérant qu'est déclarée d'intérêt communautaire la création et la gestion d'un office de tourisme communautaire avec comme principales missions : gestion de l'information et de l'accueil ; organisation, développement et mise en marche de l'offre touristique, mise en œuvre d'une stratégie marketing à l'échelle du territoire, appui à l'animation des associations locales, développement des prestations et services dans les points d'accueil Office du Tourisme.

Considérant la dissolution de l'Association « Office de Tourisme de Bujaleuf » ;

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Communautaire que, suite à la dissolution de l'Association « Office de Tourisme de Bujaleuf », un excédent a été constaté à la clôture des comptes. Il s'élève à 7 637,80 €.

Monsieur le Président précise qu'il convient d'accepter dans les comptes de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ce boni de liquidation eu égard à l'exercice de la compétence « promotion du tourisme ».

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE, de la dissolution de l'Association « Office de Tourisme de Bujaleuf » ;**
- **DE CONSTATER, l'excédent de clôture à hauteur de 7 637,80 € ;**
- **D'ACCEPTER, que ce boni de liquidation soit intégré dans les comptes de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière eu égard à l'exercice de sa compétence « gestion de l'office de tourisme » ;**
- **DIT, que les crédits seront inscrits au Budget annexe Office de tourisme 2017.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 27 février 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE